

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents : 24

Représentés : 8

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 11/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

### **de la commune de COGOLIN Séance du lundi 18 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **dix-huit décembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

### **PRESENTS :**

Christiane LARDAT - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Corinne VERNEUIL - Florian VYERS - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY -

### **POUVOIRS :**

Audrey TROIN	à	René LE VIAVANT
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Patricia PENCHENAT
Elisabeth CAILLAT	à	Franck THIRIEZ
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Isabelle BRUSSAT	à	Francis LAPRADE
Christelle TAXI	à	Sonia BRASSEUR
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

### **ABSENTE :**

Audrey MICHEL

### **SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Geoffrey PECAUD

Suite à l'acceptation par le Préfet du Var en date du 29 novembre dernier de la démission de Monsieur Gilbert UVERNÉT de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi qu'à ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions et organismes extérieurs suivants :

**N° 2023/12/18-05**

**DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

N° 2023/12/18-05

## DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

### **Syndicat mixte du massif des Maures :**

Monsieur Gilbert UVERNET serait remplacé en qualité de délégué titulaire par Monsieur Jacki KLINGER ;

### **Conseil portuaire :**

Monsieur Gilbert UVERNET serait remplacé en qualité de délégué titulaire par Madame Patricia PENCHENAT ;

### **Comité local des usagers du port :**

Monsieur Gilbert UVERNET serait remplacé en qualité de délégué titulaire par Madame Patricia PENCHENAT ;

### **Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de La Mole :**

Monsieur Gilbert UVERNET serait remplacé en qualité de représentant titulaire par Madame Christiane LARDAT ;

Conformément à l'article L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ces délégués sont élus par le conseil municipal à la majorité absolue, pour la durée du mandat du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 5211-7, L. 5212-6 et L. 5212-7,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/056 en date du 20 juillet 2020 portant désignation des délégués au syndicat mixte du massif des Maures,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/058 en date du 20 juillet 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/080 en date du 24 septembre 2020 portant désignation des représentants de la commune au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de La Mole,

Vu le courrier du Préfet du Var en date du 29 novembre 2023 notifiant l'acceptation de la démission de Monsieur Gilbert UVERNET de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi qu'à ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

**A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,**

N° 2023/12/18-05

## DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

DE DESIGNER pour assurer la représentation de la commune au sein de :

**Syndicat mixte du massif des Maures :**

1 délégué titulaire : Jacki KLINGER ;

**Conseil portuaire :**

1 délégué titulaire : Patricia PENCHENAT ;

**Comité local des usagers du port :**

1 délégué titulaire : Patricia PENCHENAT ;

**Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de La Mole :**  
représentant titulaire : Christiane LARDAT ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 25 POUR - 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).